



- ◆ RAVALEMENT DE FAÇADE
- ◆ CHANGEMENT D'OUVERTURES
- ◆ REFECTON DE TOITURE
- ◆ PANNEAUX SOLAIRES

◆ Je dépose mon dossier en ligne :

<https://lys-haut-layon.geosphere.fr/guichet-unique/>



- ⇒ Onglet « Déposer »
- ⇒ Sélectionner le formulaire adapté à votre projet (voir ci-dessous)
- ou en papier auprès du service urbanisme ou de ma mairie déléguée.

Le service vous accompagne dans la réalisation de votre dossier :
n'hésitez pas à prendre RDV !

Quelle formalité ?

- ◆ Je dépose une **Déclaration Préalable « Construction »** | [cerfa 16702](#) si :
 - ⇒ j'envisage un ravalement de façades ou une isolation par l'extérieur
 - ⇒ je change ou modifie mes portes et/ou fenêtres
 - ⇒ je rénove la toiture et/ou pose des panneaux solaires
 - ⇒ je souhaite poser une ou plusieurs fenêtres de toit
 - ⇒ L'aménagement des combles est soumis à déclaration.

Quels délais ?

- ⇒ Information de pièces manquantes ou majoration de délai :
Avant le 1^{er} mois à compter de la date de dépôt
(en moyenne, sous 15 jours après le dépôt)
- ⇒ Une fois le dossier complet :
Déclaration Préalable : **1 mois**
+1 mois en périmètre Monument Historique ou consultation spécifique
- ⇒ Validité de l'autorisation : **3 ans**
à compter de la décision favorable



Choisir les couleurs et matériaux les + appropriés pour votre projet.

<https://www.nuancier49.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Pratique : [Prendre RDV](#)



| | |
|------------|----------------------------|
| Lundi : | fermé le matin 14h30-17h |
| Mardi : | 9h-12h30 14h30-19h |
| Mercredi : | 9h-12h30 14h30-17h |
| Jeudi : | 9h-12h30 14h30-17h |
| Vendredi : | 9h-16h |

Pensez-y !

Travaux sur domaine public :

Une fois vos travaux accordés, pensez à demander vos autorisations pour échafaudage et/ou arrêtés de circulation.

Opération d'Amélioration de l'Habitat :

Vous habitez en centre-bourg : vos travaux peuvent être subventionnés pour partie, notamment pour un **ravalement de façades**.

02 59 10 12 34
opah.choletais@anjouloireterritoire.fr

Je m'assure que mon projet respecte la réglementation :

Coloris à respecter :
Que ce soit en ravalement ou en menuiseries, il est préconisé de se rapprocher des coloris proposés au Nuancier du Maine et Loire.

Matériaux :
L'usage des matériaux traditionnels est à favoriser :

⇒ En façades : ravalements à la chaux, enduits.

⇒ Les bardages seront de préférence en bois, posés de manière verticale.

① L'usage de matériau fibro-ciments est interdit par certains règlements

⇒ En toiture : tuiles ou ardoises selon la construction d'origine et l'environnement immédiat.

Dérogations :

D'autres matériaux de substitution peuvent être admis dans certains cas (non-visibilité du domaine public, bâtiment de faible emprise...).

Veillez à justifier dans votre dossier de l'impossibilité de recourir à des matériaux traditionnels.

LES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Ces pièces sont indispensables à la compréhension de votre projet !

DP 1 – Plan de situation

www.geoportail.gouv.fr, google maps...

Permet de situer le lieu des travaux au niveau de la commune



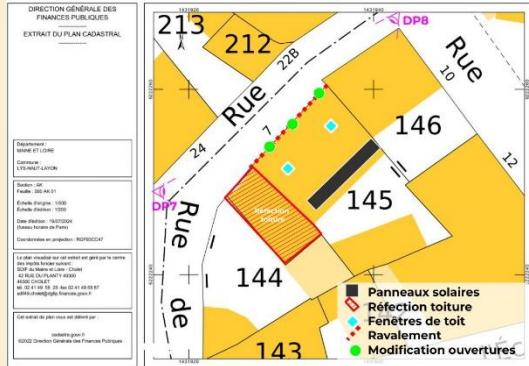
DP 2 – Plan de masse

www.cadastre.gouv.fr / Options avancées / Imprimer / Extrait de plan (échelle 1/200 ou 1/500)

Permet de situer le projet sur la parcelle

Doit faire apparaître :

- les façades/toitures concernées par les modifications ;
- l'emplacement des modifications apportées
- les accès et modalités de raccordement aux réseaux
- l'emplacement d'où ont été prises les photos



DP 5 – Représentation de l'aspect extérieur (descriptif)

Permet d'établir la nature du projet, avec ses matériaux, ses coloris

Votre descriptif doit faire apparaître :

Pour un ravalement :

- méthode d'enduit (peinture de façade, talochage, pierres apparentes, isolation par l'extérieur...)
- coloris et nature de l'enduit ou du bardage
- conservation des entourages de fenêtres

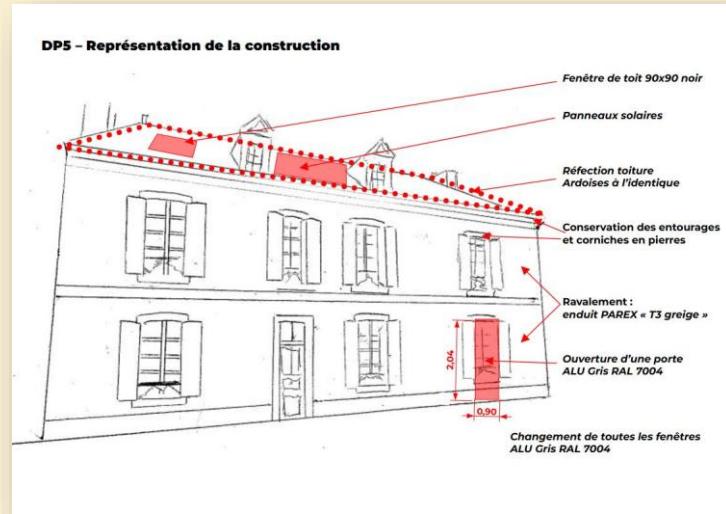
Pour des modifications ou créations d'ouvertures :

- matériaux des ouvertures (PVC, alu, bois...)
- couleur des ouvertures
- un croquis des menuiseries avec les dimensions

Pour une réfection de toiture :

- l'indication du matériau existant et celui envisagé + couleur

① La représentation peut être un document publicitaire.



DP 6 – Insertion de la construction

Vue du futur projet dans son environnement

Il peut s'agir d'une photographie de l'emplacement actuel du projet, additionnée d'un dessin, d'un calque, d'un montage informatique

① N'oubliez pas de préciser si des constructions similaires existent dans le voisinage proche.

DP7 et 8 - Photographies permettant de situer le terrain :

→ dans l'environnement proche

Vues de l'emplacement du projet sur la parcelle

→ dans le paysage lointain

Vues de l'emplacement du projet depuis la rue, le chemin...



Les photos doivent permettre de visualiser :

- les maisons et constructions environnantes
- la visibilité du projet à partir du domaine public

① Elles doivent être de bonne qualité et en couleur

DP11 – Notice

Vous pouvez fournir les devis caractérisant les matériaux utilisés.

